



Coalition des Alternatives Africaines
Dette et Développement - Mali



Conseil National de
Société Civile du Mali

Commission d'organisation de la consultation nationale de la société civile sur l'efficacité de l'aide publique au développement

DECLARATION CONJOINTE **FECONG (Fédération des Collectifs d'ONG du Mali)/** **FONGEM (Forum des ONG européennes au Mali)**

Forum International d'Ottawa Février 2008

I. INTRODUCTION

Dans le cadre des concertations élargies à la société civile sur l'efficacité de l'aide, menées en perspective du Sommet d'Accra, un vaste processus de consultations a été conduit au niveau national, régional et international. De ces consultations, de nombreuses recommandations ont été formulées pour être versées en tant que contribution des OSC au Sommet d'Accra, en vue d'« enrichir la Déclaration de Paris », finalité assignée à ce processus de concertation menée par les OSC. De même, certaines revendications doivent être prises en compte dans la perspective du sommet d'Accra, afin de justifier la participation des OSC au processus engagé.

L'enrichissement de la Déclaration de Paris (DP) par les OSC porte principalement sur deux dimensions :

- Un enrichissement **du contenu de certaines notions de la DP,**
- Un enrichissement de la DP **par une meilleure prise en compte des OSC en tant qu'acteurs du développement.**

II. ENRICHISSEMENT DU CONTENU DE CERTAINES NOTIONS

Efficacité de l'aide : comprise comme l'efficacité de l'aide en termes d'effets de développement : réduction de la vulnérabilité, amélioration de la qualité des services sociaux de base, diminution des inégalités, création d'opportunités économiques et de valeur ajoutée locale, renforcement du tissu social, amélioration de la gouvernance, lutte contre la corruption, renforcement des capacités institutionnelles de tous les acteurs...

Appropriation : dans un contexte de mondialisation des politiques de développement, le terme d'appropriation doit être compris dans le sens d'autodétermination, qui traduit l'idée de redonner aux Etats récipiendaires de l'aide la latitude de définir leur stratégie de développement et le contenu de leurs politiques.

Secrétariat : siège de la Fédération des collectifs d'ONG du Mali (FECONG)

Bamako, Faladié Sokoro, Rue 244, porte 93

Tel: 220.94.56

E-mail: fecongml@yahoo.fr BP E: 3692

Site: www.fecong.org



Coalition des Alternatives Africaines
Dette et Développement - Mali



Conseil National de
Société Civile du Mali

Commission d'organisation de la consultation nationale de la société civile sur l'efficacité de l'aide publique au développement

Alignement : doit réellement se faire sur les procédures de l'Etat récipiendaire (et non sur les procédures du partenaire financier le plus puissant). Trop souvent, les partenaires tentent de s'aligner aux différentes exigences des uns et des autres, ce qui constitue un frein à l'application de la Déclaration de Paris.

Harmonisation : doit s'opérer dans une dynamique de concertation entre partenaires techniques et financiers et non pas se résumer à un alignement sur la position du plus fort, et doit tenir compte des réalités locales et être soutenue par le renforcement des acteurs locaux.

Gestion axée sur les résultats : il s'agit de gestion efficace pour l'atteinte de résultats de développement, entendus comme effet sur la réduction de la pauvreté et non pas uniquement de résultats en termes d'application des principes de la DP. L'application de ce principe peut poser problème vu la déconnexion des partenaires financiers avec les réalités du terrain qui rend difficile l'appréciation de l'efficacité réelle de l'aide dans la lutte contre la pauvreté. Cela est rendu d'autant plus difficile qu'il n'existe pas, dans bien des cas, d'indicateurs communs permettant un suivi du niveau local au niveau national. De plus, l'application de ce principe ne s'intéresse pas aux « moyens/ approches/procédures » pour parvenir aux résultats, ce qui est peu favorable à une action énergique contre le phénomène de la corruption par exemple.

La responsabilité mutuelle : il s'agit de la co-responsabilité avec l'Etat récipiendaire de l'aide, de ses partenaires techniques et financiers pour les effets de l'APD lorsque notamment les modèles de croissance préconisés aggravent les inégalités, lorsque les systèmes mis en place concentrent les ressources financières entre les mains d'une minorité, et lorsqu'il y a indulgence voire complaisance face à la corruption, autant de facteurs porteurs de conflits.

Appui budgétaire : cette modalité d'aide ne doit pas être exclusivement réservée à l'Etat. En effet, on doit réfléchir à l'octroi d'appui budgétaire (AB) aux autres acteurs du développement (OSC dans la construction d'un contrôle citoyen, Collectivités Territoriales dans le cadre de la décentralisation).

Secrétariat : siège de la Fédération des collectifs d'ONG du Mali (FECONG)

Bamako, Faladié Sokoro, Rue 244, porte 93

Tel: 220.94.56

E-mail: fecongml@yahoo.fr BP E: 3692

Site: www.fecong.org



Coalition des Alternatives Africaines
Dettes et Développement - Mali



Conseil National de
Société Civile du Mali

Commission d'organisation de la consultation nationale de la société civile sur l'efficacité de l'aide publique au développement

III. ENRICHISSEMENT PAR UNE REELLE PRISE EN COMPTE DES OSC

Il s'agit d'intégrer les OSC dans la DP en tant qu'acteurs, au même titre que les Etats donateurs et les Etats bénéficiaires de l'aide. Bien qu'elle ne concerne pas exclusivement l'Appui Budgétaire (AB), la DP a dans la réalité au travers de la mise en application de ses principes, eu pour effet de privilégier ce type d'aide au détriment des projets ou programmes. L'AB, qu'il soit global ou sectoriel, n'est qu'un outil de coopération et non une fin en soi, la finalité étant la lutte contre la pauvreté et l'accélération du développement. Or, le développement ne se décrète pas, il se construit avec tous les acteurs que sont les PTF, l'Etat, la société civile, les collectivités territoriales, le secteur privé et les populations.

C'est pourquoi, même dans le cadre de l'AB d'Etat à Etat, il est nécessaire d'instaurer un dialogue politique entre tous les acteurs pour une prise en compte de leurs préoccupations, une répartition équitable des rôles et responsabilités et une implication effective dans la négociation, la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation de l'aide. A cet égard, l'implication des OSC doit être un critère incontournable pour juger des aspects de bonne gouvernance dans la cadre de l'AB (avec par exemple la création d'une Commission mixte de suivi des financements AB, impliquant les partenaires financiers, l'Etat, les OSC et le secteur privé).

Il s'agit donc de mieux définir les rôles et responsabilités des différents acteurs, et en particulier des OSC, - dans un contexte d'évolution de l'APD vers un recours croissant à l'AB qui a des effets centralisateurs très forts (et donc des incidences sur le processus de décentralisation) et aussi des effets stabilisateurs du pouvoir en place (et donc des incidences sur le jeu démocratique) - pour :

1. Etre une force de contrôle, d'interpellation de l'Etat, de propositions alternatives et d'engagement des acteurs publics et privés sur des questions d'intérêt national et international, comme la gratuité des frais de scolarité, le financement public de l'eau, la santé pour tous... ;
2. Mener sa mission d'information, de communication, d'éducation populaire et de conscientisation sur les enjeux et défis de développement importants ;

Secrétariat : siège de la Fédération des collectifs d'ONG du Mali (FECONG)

Bamako, Faladié Sokoro, Rue 244, porte 93

Tel: 220.94.56

E-mail: fecongml@yahoo.fr BP E: 3692

Site: www.fecong.org



Coalition des Alternatives Africaines
Dette et Développement - Mali



Conseil National de
Société Civile du Mali

Commission d'organisation de la consultation nationale de la société civile sur l'efficacité de l'aide publique au développement

3. Susciter le débat citoyen sur la qualité des politiques de développement, sur la tendance à l'uniformisation des stratégies de lutte contre la pauvreté, sur la conditionnalité de l'aide, sur la bonne gouvernance ;
4. Engager des actions de plaidoyer aux niveaux local, national et international sur les règles et les principes permettant de réduire l'injustice et les inégalités sociales ;
5. Défendre les intérêts de groupes socio-économiques, professionnels, culturels... qu'elle représente ;
6. Faciliter l'accès aux opportunités économiques pour les minorités (ethniques, religieuses...) ou catégories de la population marginalisée (les couches plus pauvres, les villages les plus isolés ou enclavés géographiquement), voire même complètement en marge du système étatique/secteurs formels (transhumants, peuples nomades, hameaux semi sédentarisés...).

Il est proposé que cet enrichissement de la DP prenne la forme d'un Protocole Additionnel concernant spécifiquement la Coopération avec les OSC dans le cadre de l'APD.

Protocole additionnel à la DP concernant la Coopération avec les OSC

Considérant le rôle indispensable joué par les OSC en complément à toute intervention sous forme d'appui budgétaire à l'Etat central, pour assurer entre autres fonctions, celles citées ci-après :

- Suivre la gestion de cette aide au niveau central en particulier et documenter les cas de mauvaises pratiques, collusions, corruption (fléau mondial et inacceptable), abus de pouvoir;
- Vérifier le transfert des ressources au niveau local, surtout dans un contexte de décentralisation ;
- Veiller à ce que les couches défavorisées et/ou marginalisées bénéficient également des effets de cette aide ;
- Interpeller sur la qualité des politiques financées ;

Secrétariat : siège de la Fédération des collectifs d'ONG du Mali (FECONG)

Bamako, Faladié Sokoro, Rue 244, porte 93

Tel: 220.94.56

E-mail: fecongml@yahoo.fr BP E: 3692

Site: www.fecong.org



Coalition des Alternatives Africaines
Dette et Développement - Mali



Conseil National de
Société Civile du Mali

Commission d'organisation de la consultation nationale de la société civile sur l'efficacité de l'aide publique au développement

Reconnaissant également le rôle joué par les OSC en tant qu'acteurs du développement, notamment pour :

- Etre une force de proposition d'alternatives dans un système démocratique, vu que l'appui budgétaire a un effet stabilisateur fort du pouvoir central en place ;
- Mener des actions de développement en faveur de populations n'ayant pas accès aux services publics de base (santé, éducation, eau et assainissement), car socialement, culturellement ou économiquement marginalisées ;
- Effectuer un travail de plaidoyer en faveur des intérêts de ceux que les OSC se sont fixée pour mission de défendre et qui constituent leur base ;

Les Etats parties à la Déclaration de Paris s'engagent à :

- Investir dans l'étude de cette société civile pour mieux en appréhender la complexité et la diversité, ainsi que le fonctionnement (aspects de réactivité, flexibilité qui doivent être préservés dans un mode de collaboration adapté) ;
- Allouer aux OSC les moyens nécessaires pour assumer leurs rôles et responsabilités, dans une logique de partenariats stratégiques plutôt que dans une logique de projet/mandat ;
- Accorder leur place aux OSC en tant que réels interlocuteurs et contributeurs dans le dialogue politique mené dans le cadre de l'aide au développement ;
- Se doter d'instruments/procédures d'aide adéquats pour soutenir les OSC dans le respect de leur diversité et en sauvegardant leur réactivité, ainsi que des ressources humaines et compétences afin d'assurer une gestion pertinente de ce type d'aide ;
- Tout mettre en œuvre pour assurer le respect des principes de prévisibilité de l'aide, d'alignement, ainsi que le respect de la souveraineté des OSC dans la définition et la mise en œuvre de leurs actions ;
- S'abstenir de toute ingérence ou toute intervention pouvant nuire à la dynamique propre à cette société civile (allant au-delà des mécanismes de suivi contractualisés avec les OSC).

Secrétariat : siège de la Fédération des collectifs d'ONG du Mali (FECONG)

Bamako, Faladié Sokoro, Rue 244, porte 93

Tel: 220.94.56

E-mail: fecongml@yahoo.fr BP E: 3692

Site: www.fecong.org



Commission d'organisation de la consultation nationale de la société civile sur l'efficacité de l'aide publique au développement

IV. EN PERSPECTIVE DU SOMMET D'ACCRA

Afin de garantir que ce vaste processus de concertation des OSC s'articule bien avec le processus de préparation du Sommet d'Accra, trois revendications sont exprimées ici :

- Que les OSC soient de réels interlocuteurs à ce Sommet d'Accra : en termes de représentativité, de nombre de participants et d'implication effective dans les débats;
- Que les aspects liés au Rôle des OSC en lien avec l'Efficacité de l'Aide soient inscrits à l'ordre du jour du Sommet d'Accra ;
- Que l' « Accra Agenda for Action » non seulement reconnaisse le Rôle des OSC, mais que cette reconnaissance se traduise dans des engagements pour construire un véritable partenariat.